

Monnaie et changes—Loi

● (2110)

D'ici quelques années, les questions monétaires internationales prendront une ampleur nouvelle. Il est certain que la crise pétrolière a suscité des dangers. Car non seulement les pays en voie de développement et le tiers monde sont aux prises avec ces dettes énormes, mais aussi les pays communistes qui jusqu'à présent avaient toujours payé leurs factures. Ils doivent tellement d'argent aux banques privées des États-Unis, de l'Allemagne et de l'Europe de l'Ouest que beaucoup d'entre elles ont refusé de leur accorder de nouveaux crédits.

Nous avons ici une mesure importante, monsieur l'Orateur. Nous sommes un pays commerçant et cette année nos importations, à l'instar de nos exportations atteindront près de 40 milliards de dollars, soit de 20 à 25 p. 100 de notre produit national brut. Compte tenu de cette situation, et si nous nous proposons de prêter de l'argent directement ou indirectement, il est important que le vérificateur général présente son rapport directement au Parlement et non pas au ministre. C'est la seule façon qui nous permettrait de voir comment le fonds est administré.

Le bill propose des changements importants au fonds des changes et en attendant que leur à-propos ne soit établi, beaucoup de questions resteront sans réponse. A l'étape du comité, j'ai posé certaines questions au ministre au sujet du Royaume-Uni et de l'Égypte. En accordant une aide accrue à l'Égypte, le Fonds monétaire international a posé certaines restrictions à l'intention du président. Par exemple, on lui a conseillé de réduire les subventions à l'aide alimentaire. Nous savons tous ce qui est arrivé alors. L'Égypte a connu la pire agitation sociale pendant deux décennies et on a même craint à un moment donné que le président ne fût déposé.

On a connaissance de la situation au Royaume-Uni seulement parce que le chancelier de l'Échiquier n'a pas voulu accepter les restrictions proposées par le Fonds monétaire international et qu'il l'a dit publiquement. Le ministre des Finances a reconnu que c'est ce qui lui avait mis la puce à l'oreille au sujet de la situation au Royaume-Uni et qu'il savait ce qui était arrivé en Égypte quand le FMI avait imposé des conditions au président. Monsieur l'Orateur, je pense que tout cela montre bien que le rapport du vérificateur général devrait être présenté directement à la Chambre. Il serait tout à fait inutile que le vérificateur général parle seulement au ministre de pratiques douteuses dans le cas du compte du fonds des changes.

Les sommes en cause ne sont pas négligeables. Nous avons un crédit en réserve d'environ 300 millions de dollars au Royaume-Uni; nous avons un arrangement de retrait réciproque de 250 à 500 millions de dollars avec l'Italie et un arrangement d'échange de deux milliards de dollars avec les États-Unis. Il s'agit de sommes importantes et vu l'organisation du bureau du vérificateur général, il importe à mon avis qu'il présente ses rapports directement à la Chambre afin que nous puissions les étudier et persuader le gouvernement d'apporter les changements nécessaires.

[M. Ritchie.]

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à propos de la motion. D'abord, je rappelle à la Chambre que l'amendement a été étudié au comité et que, comme aujourd'hui, j'ai écouté attentivement, avec toute l'objectivité d'un secrétaire parlementaire, les suggestions faites en vue de modifier la proposition originale du gouvernement. Malgré cette objectivité, je n'ai rien entendu qui puisse me convaincre du bien-fondé de l'amendement proposé par l'opposition.

Nous devons nous rappeler que le vérificateur général fait rapport sur un certain nombre d'activités financières du gouvernement régies par un bon nombre de lois. Toutes ces lois, sauf les plus anciennes, stipulent que le rapport du vérificateur général doit être présenté au ministre et que le ministre doit le déposer à la Chambre. Cette disposition existe simplement parce que le vérificateur général n'est pas député; il ne peut pas entrer à la Chambre et déposer le document sur le bureau. Cela doit être fait en son nom par un député. La loi stipule que le rapport doit être présenté au ministre qui s'occupe de l'activité qui fait l'objet de la vérification et que le ministre doit déposer le rapport à la Chambre.

Essayer de faire comprendre qu'il y a quelque chose d'inconvenant à prendre cette méthode utilisée partout ailleurs et à l'appliquer au compte du fonds des changes peut sembler une chose futile, mais il s'agit là d'un compte énorme auquel le Parlement et le pays et les pays étrangers portent un intérêt considérable; or, soutenir qu'on doive le traiter d'une manière différente que ne le prévoit la loi régissant tous les autres comptes et initiatives soumis à l'examen du vérificateur général, n'est pas valable.

En fait, le vérificateur général voulait tout particulièrement voir modifier la disposition visant ce compte, car jusqu'ici un rapport était soumis au ministre qui le déposait à la Chambre. La mesure à l'étude ne fait qu'entériner un usage déjà établi; c'est-à-dire que le rapport est présenté au ministre des Finances qui le dépose à la Chambre.

Le vérificateur général actuel a acquis le respect et l'admiration de la Chambre et du pays—si bien que la mesure concernant le poste de vérificateur général, le bill C-20, a, en grande partie, été proposée par lui et son personnel. Nous avons accueilli avec plaisir ses suggestions. Dans l'ensemble, les députés les ont acceptées et elles sont maintenant contenues dans le bill C-20. Le bill que nous étudions en ce moment est exactement dans le même esprit. Comme la loi sur le vérificateur général, le bill découle des propositions qu'il a faites lui-même. Il a été rédigé à partir des suggestions qu'il a faites pour régulariser la procédure que lui-même suit. Voilà la procédure qui sera suivie non seulement dans cette loi, non seulement pour les comptes en question, mais pour tous les autres comptes et entreprises qui sont vérifiés par le vérificateur général et sur lesquels il doit présenter un rapport à la Chambre. Faudrait-il se contenter de dire que l'opposition fait une montagne d'une taupinière? Quant à moi, j'irais plus loin et je dirais qu'elle essaie de créer une montagne de toutes pièces et c'est pourquoi j'exhorte les députés à rejeter cet amendement.